



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 184/18

Objet

Mise à disposition et cession
d'immeubles sis place
Barberousse par la Ville de
Dole à la CAGD

Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

Rapporteur :

Stéphane CHAMPANHET

Conseil Communautaire
20 décembre 2018
Authume - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 14 décembre 2018
Date de publication : 28 décembre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginot, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, J. Dayet, C. Mathez, V. Chevriaut, R. Curly.

Au titre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs », la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a décidé de réhabiliter et agrandir le complexe sportif et culturel de la place Barberousse qui abritait la piscine municipale, le gymnase Pierre Talagrand, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) ainsi que la salle de cinéma « Le Studio ». L'espace libéré par la démolition de l'ancienne caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours va permettre la construction d'équipements sportifs complémentaires ; parallèlement, un parking sera aménagé place Precipiano.

Afin que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose des immeubles nécessaires pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce programme, il convient que la Ville de Dole lui transfère les éléments de patrimoine qu'elle possède, en application et selon les dispositions des articles L1321-1, L1321-2 et L1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette mise à disposition sera constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les deux collectivités.

Ultérieurement, dès lors que l'emprise exacte du projet pourra être actée par voie de géomètre-expert, il sera procédé à la vente du bien à l'euro symbolique.

Les biens concernés sont les suivants :

- le bâtiment sis 21 place Barberousse regroupant la piscine, le gymnase, la M.J.C. et la salle de cinéma,
- la terrasse s'étendant au Sud-Est de ce bâtiment et le terrain jouxtant le pignon Nord-Est,
- l'emprise de l'ancien centre de secours démoli en 2016,
- l'espace déclassé du domaine public communal situé au Nord-Ouest du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la remise des biens décrits ci-dessus à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **PRECISE** que ces biens seront remis à titre gratuit,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition à intervenir,
- **NOTE** que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera substituée à la Ville dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers bénéficiant de concession sur tout ou partie des biens remis,
- **APPROUVE** la vente à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de ces biens moyennant l'euro symbolique dès lors que l'emprise exacte du projet pourra être actée par voie de géomètre-expert,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes à intervenir.

Fait à Authume,
Le 20 décembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale
- LEGATIS - 34 avenue de Northwich - 39100 Dole

